

Le Contrat Municipal Etudiant

Le mot du Maire

En créant le « contrat municipal étudiant », la municipalité de Bonsecours a voulu s'inscrire dans une relation d'échange et de partage, donner un véritable sens civique à son action envers la Jeunesse et développer la solidarité entre les Bonauxiliens.

Ce dispositif permet à des jeunes étudiants, en contrepartie d'une aide financière attribuée par la ville, de rendre service et de participer à la vie associative de la commune.

Il s'agit d'accompagner des collégiens dans leur travail personnel après les cours tout en les aidant à développer leur autonomie dans le cadre de l'association ASPE (Accompagnement Scolaire du plateau-Est).

Créé en 2008 par la nouvelle municipalité, ce dispositif, reconduit pour la troisième année consécutive, offre dorénavant la possibilité aux étudiants d'intervenir soit 2 heures, soit 3 heures par semaine pendant les 36 semaines de l'année scolaire.

Quel est le montant de l'aide financière ?

Pour l'année scolaire 2010-2011, la commune de Bonsecours a décidé d'allouer les sommes forfaitaires suivantes versées en trois fois : un tiers le 31 décembre, un tiers le 31 mars, un tiers le 30 juin :

Nombre d'heures d'intervention	Forfait annuel	Montant des versements
2 heures/semaine	648 €	216 €
3 heures/semaine	972 €	324 €

Qui peut bénéficier du Contrat Municipal Etudiant ?

Pour bénéficier de ce contrat, le dossier du candidat devra répondre aux critères suivants :

- habiter Bonsecours depuis au moins 2 ans,
- être titulaire du Baccalauréat,
- être inscrit dans une formation supérieure non rémunérée,
- être âgé de moins de 26 ans au moment de la signature du contrat,
- ne pas redoubler à partir de la 1^{ère} inscription plus d'une fois sur 3 ans.

Le dossier d'inscription est disponible sur le site www.mairie-bonsecours.fr ou à la Mairie de Bonsecours. Les candidatures seront étudiées par une Commission Municipale qui recevra chaque candidat pour un entretien.

Quels sont les justificatifs à fournir ?

Les pièces suivantes devront être fournies avec le dossier :

- une photocopie du livret de famille
- une photo d'identité
- une attestation de domicile sur les deux dernières années
- le diplôme du baccalauréat
- un justificatif d'inscription dans l'Enseignement Supérieur pour l'année scolaire 2010-2011
- un relevé d'identité bancaire
- une attestation d'assurance responsabilité civile
- l'avis d'imposition sur le revenu 2009
- une lettre de motivation et un CV.

**DEMANDE
DE
CONTRAT MUNICIPAL ETUDIANT**

Année scolaire 2010-2011

Nom :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Sexe : Nationalité :

N° de sécurité sociale :

Situation de famille : marié (e) ; célibataire ; union libre

Nombre d'enfants à charge :

Adresse :

N° de téléphone : Fixe : ; Mobile :

Adresse email :

Baccalauréat obtenu en :

Etudes poursuivies :

Niveau d'études :

Redoublant :oui non

Etablissement fréquenté :

Adresse :